



Tapé un rétroviseur puis suis partie

Par Inquiry

Bonjour,

J'écris ici aujourd'hui car j'ai touché le rétro gauche d'une voiture par accident ; dans une rue étroite, le rétro de la voiture dépassait un peu de la place de parking, et j'ai mal apprécié mes distances car une voiture arrivait en face et j'ai tapé.

Mon rétro s'est replié sur le coup ; alors j'ai décidé de faire demi tour pour "voir" les dégâts. Mais n'ayant pas su ou m'arrêter (parking plein et j'avais un rdv important peu après) je suis partie ; le rétro n'est pas arraché, j'ai juste vue une marque noire sur le rétro (plastique cassé ?) mais de nuit difficile à dire.

Je suis retournée sur les lieux après mon rdv pour poser mes coordonnées mais la voiture n'était plus là...

Que faire ? Est-ce que je dois aller à la gendarmerie pour dire ce que j'ai fais ? Est-ce que ça compte comme un délit de fuite ?

Je suis vraiment dépitée, j'aurais dû essayer de déposer mes coordonnées directement mais pressée je ne l'ai pas fait.

Que me conseillez-vous de faire ? Je vous remercie...